

INFORMATIONS RELATIVES A VOTRE ADHÉSION

- Modification du contrat collectif : dans la Lettre de l'AFER n° 79 d'octobre 2008 que vous avez reçue, l'Association a largement développé les modifications intervenues dans le contrat collectif concernant la revalorisation des capitaux décès et les délais de prescription. La lettre n° 79 est disponible sur www.afer.asso.fr. Ces modifications ont été entérinées lors de l'Assemblée Générale de l'Association du 27 mai 2009.
- Nous vous rappelons que les prospectus simplifiés AMF des supports en unités de compte de votre adhésion sont disponibles sur le site Internet www.afer.asso.fr et peuvent être demandés au GIE AFER ou par mail : info@gie-afer.fr

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE RELEVÉ ANNUEL

Nous vous précisons ci-dessous la signification des différentes informations pouvant figurer dans votre relevé, conformément à l'article L 132-22 du Code des assurances, que vous soyez titulaire d'une adhésion monosupport, d'une adhésion multisupport, d'une adhésion «DSK» ou d'une adhésion à un contrat collectif de retraite supplémentaire.

RELEVÉ ANNUEL : Document adressé en début d'année. Il récapitule l'ensemble des opérations enregistrées sur votre adhésion en année de valeur 2009.

IDENTIFIANT : identifiant à renseigner pour entrer dans l'espace sécurisé « Accès Adhérent » du site www.afer.asso.fr, dans lequel vous retrouverez toutes les informations utiles concernant votre adhésion. Votre mot de passe vous sera également demandé.

PEP : le Plan d'Épargne Populaire permet d'affecter les versements (limités à 92 000 euros nets investis par plan et par personne) à un contrat d'assurance vie dans un cadre fiscal privilégié (rente viagère défiscalisée au terme et exonération du prélèvement libératoire forfaitaire sur les produits après 8 ans de détention). Il n'est plus possible d'ouvrir de PEP depuis le 25 septembre 2003, mais vous pouvez toujours alimenter votre PEP assurance existant dans la limite légale.

Contrat dit DSK : contrat d'assurance vie multisupport souscrit avant le 1er janvier 2005 dont les versements sont investis sur un fonds en unités de compte comportant obligatoirement au minimum 50 % d'actions, dont 5 % à risque, pendant toute la durée de vie du contrat. En contrepartie, l'adhérent est exonéré d'impôt sur le revenu en cas de rachat après 8 ans.

TAUX BRUT DU FONDS GARANTI : Taux de rendement du Fonds Garanti, obtenu en rapportant le produit net des placements des actifs en représentation des engagements sur le Fonds Garanti au montant pondéré de l'épargne investie sur le Fonds Garanti, soit 4,62 % en 2009.

TAUX NET DU FONDS GARANTI : Taux de rendement du Fonds Garanti après prélèvement des frais de gestion administrative et avant application des prélèvements sociaux (voir mode de calcul du taux), soit 4,12 % en 2009.

TAUX NET DE PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX DU FONDS GARANTI : Taux de revalorisation du Fonds Garanti après prélèvement des frais de gestion et après application des prélèvements sociaux.

Taux applicable aux adhésions soumises aux prélèvements sociaux lors de l'inscription en compte des bénéfices (adhésions monosupport des résidents fiscaux en France) soit 3,62 % en 2009 (voir prélèvements sociaux).

TAUX MINIMUM GARANTI : Taux de rémunération brut minimum de l'épargne (avant prélèvement des frais de gestion administrative) garanti aux épargnants. Ce taux est égal à 75 % de la moyenne des taux bruts de rémunération du Fonds Garanti obtenus durant les deux derniers exercices précédents. Ce taux varie chaque année et s'inscrit en 2010 à 3,552 %.

INDICATEURS DE REFERENCE : ils permettent de comparer les performances des supports en unités de compte

- **DYNAFER** : L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement (dividende net réinvesti) est l'EONIA. L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, capitalisé quotidiennement. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone euro. Cet indicateur a évolué de + 0,7 % entre le 31/12/2008 et le 31/12/2009.

- **AFER-SFER** : L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement (coupons/dividendes nets réinvestis, au cours de clôture) est l'indice composite suivant : 65 % CAC40 : cet indice actions est composé à partir d'un échantillon de 40 valeurs des marchés réglementés d'Euronext Paris, choisies parmi les 100 plus fortes capitalisations. Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext ; 35 % JPM EMU : cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellé en euro, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan. Cet indicateur a évolué de + 19,6 % entre le 31/12/2008 et le 30/12/2009.

• **OPENSFER** : Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie discrétionnaire suivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce FCP.

• **PLANISFER** : L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement (coupons nets réinvestis) est l'indice composite défini dans l'objectif de gestion. Cet indice composite est constitué de 65% de Standard&Poors 500 (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations aux Etats-Unis), 15% de Topix (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations japonaises), 10% de Footsie 100 (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations anglaises), 5% de SMI (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations suisses) et de 5% de MSCI Far East Ex Japan (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations sur la zone Asie hors Japon). Cet indicateur a évolué de + 23,1 % entre le 31/12/2008 et le 30/12/2009.

• **AFER-EUROSFER** : L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50 (cours de clôture, dividendes réinvestis). Cet indice actions est composé des 50 plus grandes valeurs de la zone euro sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, de leur liquidité et de leur représentativité sectorielle. Il est calculé et publié par Dow Jones Stoxx. Cet indicateur a évolué de + 25,7 % entre le 31/12/2008 et le 30/12/2009.

• **AFER-FLORE** (pour les titulaires d'adhésions DSK) : L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est l'indice composite suivant : 80% : CAC Small 90 : Cet indice actions est composé des 90 valeurs affichant les capitalisations les moins élevées au sein de l'indice SBF 250 (250 plus grandes valeurs de la bourse de Paris classées par capitalisation, représentatives des grands secteurs économiques). Il est calculé et publié par Euronext (dividendes réinvestis, au cours de clôture) ; 20% : EONIA (European Overnight Index Average) : Cet indice correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro, capitalisé quotidiennement. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque de la zone Euro. Cet indicateur a évolué de + 47,6 % entre le 31/12/2008 et le 30/12/2009.

VALEUR DE LA PART AU 30/12/2009 : La valeur nette des parts des supports en unités de compte DYNAFER, AFER-SFER, OPENSFER, PLANISFER, AFER-EUROSFER et AFER-FLORE est celle du mercredi précédant la clôture de l'exercice, soit le 30/12/2009. L'épargne constituée dans les supports en unités de compte DYNAFER, AFER-SFER, OPENSFER, PLANISFER, AFER-EUROSFER et AFER-FLORE peut varier à la hausse comme à la baisse, seul le nombre de parts est garanti.

PERFORMANCE 2009 : Evolution de la valeur de la part du support en unités de compte, calculée entre le 31/12/2008 et le 30/12/2009.

NOMBRE DE PARTS : Nombre de parts de DYNAFER, AFER-SFER, OPENSFER, PLANISFER, AFER-EUROSFER et AFER-FLORE détenues au 31/12/2009. Ce nombre ne varie qu'à la suite d'opérations demandées par l'adhérent.

DATE DE VALEUR : Date de prise en compte pour la valorisation hebdomadaire des opérations (soit chaque mercredi).

VERSEMENT : Cotisation enregistrée en année de valeur 2009. Toutes les opérations transitent obligatoirement par le Fonds Garanti.

ACHAT DE PARTS : Versements effectués dans les supports en unités de compte DYNAFER, AFER-SFER, OPENSFER, PLANISFER, AFER-EUROSFER et AFER-FLORE de votre adhésion dont la valeur vient diminuer le montant du Fonds Garanti à la même date.

ARBITRAGE : Opération sur les adhésions multisupports et " DSK ", consistant en un changement volontaire d'affectation de l'épargne d'un support à l'autre. Ces opérations supportent des frais de 0,2 % du montant arbitré.

VENTE DE PARTS : Opération effectuée lors d'un retrait (sans frais) ou lors d'un arbitrage (supportant alors les frais de 0,2% du montant arbitré) sur les supports en unités de compte DYNAFER, AFER-SFER, OPENSFER, PLANISFER, AFER-EUROSFER et AFER-FLORE de votre adhésion afin de créditer respectivement l'épargne dans le Fonds Garanti ou dans les supports en unités de compte cibles.

RACHAT : Lors d'un rachat partiel ou total (retrait définitif d'une partie ou de la totalité de l'épargne), aucuns frais ne sont prélevés, seule est applicable l'imposition éventuellement due au titre des produits alors constatés (imposition au titre de l'IR ou sur option au prélèvement libératoire forfaitaire) à laquelle s'ajoutent les prélèvements sociaux. La fiche pratique sur la fiscalité des rachats est disponible auprès de votre conseiller, du GIE AFER ou sur le site internet www.afer.asso.fr). Le rachat total met fin définitivement à l'adhésion.

PRUM (Prix de Revient Unitaire Moyen) : Le prix de revient unitaire moyen ou PRUM est calculé à chaque nouvel achat de parts du support en unités de compte

$PRUM (1er\ achat) = \text{prix d'achat des premières parts}$

$PRUM (n+1ème\ achat) = (PRUM (nème\ achat) * \text{Nombre de parts détenues avant le nouvel achat} + \text{Prix d'achat des nouvelles parts} * \text{Nombre de nouvelles parts achetées}) / (\text{Nombre de parts détenues avant le nouvel achat} + \text{Nombre de nouvelles parts achetées})$

Lorsqu'il y a plusieurs mouvements sur un même support, à une même date de valorisation, un cumul des parts achetées et vendues est effectué ; le cumul est considéré comme un achat s'il est positif ou comme une vente s'il est négatif.

Les valeurs du PRUM précisées sur les relevés sont arrondies à deux décimales.

TOTAL FRAIS SUR VERSEMENTS DE 2009 : Somme prélevée sur les versements de l'année.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES 2009 : Intérêts nets de frais de gestion et avant l'application des prélèvements sociaux calculés prorata temporis pour chaque opération enregistrée dans le Fonds Garanti en cours d'exercice (voir mode de calcul du taux). En cas d'avances, la rémunération réelle 2009 est diminuée des intérêts du compte des avances.

PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX : Ces prélèvements appliqués sur les produits se décomposent en :

- 8,2 % : Contribution Sociale Généralisée
- 0,5 % : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale
- 2,0 % : Prélèvement Social
- 0,3 % : Contribution Additionnelle au Prélèvement Social
- 1,1 % : Contribution pour le financement du Revenu de Solidarité Active

Remarques :

- Pour les adhésions monosupport ces prélèvements sont effectués chaque année lors de l'inscription en compte des bénéfices, c'est-à-dire au 31/12 de l'année.
- Si vous avez transformé votre adhésion Monosupport en Multisupport dans le cadre du dispositif " Fourgous ", les prélèvements sociaux dus au titre de l'adhésion monosupport sur les intérêts du 1er janvier jusqu'à la date de transformation en multisupport apparaîtront sous le libellé " prélèvements sociaux sur intérêts de l'année "
- Pour les adhésions multisupport et " DSK ", ces prélèvements sont effectués lors des opérations de rachats.
- Si vous justifiez de votre non résidence fiscale en France, vous ne serez pas soumis à ces prélèvements.

ÉPARGNE DANS LE FONDS GARANTI : Le montant du capital garanti au 31/12/2009 est égal à la valeur de l'épargne dans le Fonds Garanti. La valeur de rachat minimum des 8 premières années (hors effet de cliquet et participation aux bénéfices) du Fonds Garanti est égale au montant des primes versées et restées investies dans le Fonds Garanti.

ÉPARGNE DANS LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE : DYNAFER, AFER-SFER, OPENSFER, AFER-EUROSFER, PLANISFER ET AFER-FLORE : Le montant exprimé en euros investi dans le support correspondant est calculé au 31/12/2009 (selon la valeur de la part au 30/12/2009).

La valeur de rachat des unités de compte est égale au nombre de parts multiplié par la valeur de la part, celle-ci pouvant varier à la hausse comme à la baisse (seul le nombre de parts est garanti).

VALEUR DE RACHAT : Montant au 31/12/2009 de l'épargne constituée dans le Fonds Garanti augmenté de la contre-valeur en euros du nombre de parts pour les supports DYNAFER, AFER-SFER, OPENSFER, PLANISFER, AFER-EUROSFER et AFER-FLORE.

VALEUR DE TRANSFERT : Montant au 31/12/2009 de l'épargne constituée dans le Fonds Garanti augmenté de la contre-valeur en euros du nombre de parts pour les supports DYNAFER, AFER-SFER, OPENSFER, PLANISFER, AFER-EUROSFER et AFER-FLORE.

ÉPARGNE DISPONIBLE : Valeur de rachat diminuée du compte des avances.

RAPPEL DE L'ÉPARGNE DISPONIBLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE : Montant au 31/12/2008 de l'épargne constituée dans le Fonds Garanti et la contre-valeur en euros du nombre de parts pour les supports en unités de compte diminué du compte des avances.

FRAIS DE GESTION : Pour le Fonds Garanti en euros, les frais de gestion administrative sont de 0,475 % pour une année complète. Ils sont prélevés au prorata temporis sur l'épargne gérée, selon le mode de calcul ci-dessous. Pour les unités de compte, les frais de gestion administrative sont de 0,475 % et sont prélevés par diminution des dividendes distribués.

FONDS GARANTI : Compte des bénéfices techniques et financiers (en euros)

Au crédit	2009	Au débit	2009
Revenus bruts du portefeuille	1 476 125 192	Dotation nette aux provisions pour dépréciation des placements	11 994 600
Intérêts sur avances	43 431 562	Frais de gestion financière	9 369 269
Revenus bruts de la réserve de capitalisation	8 611 295	50% des contributions à l'Organic	1 181 899
Plus-values nettes réalisées sur actions	116 655 394	Intérêts crédités aux Adhérents au taux définitif	1 622 411 552
Prélèvements nets opérés sur la réserve de capitalisation	793 204		
Avoirs fiscaux	681 322		
Bénéfices techniques sur les rentes viagères en service	665 681		
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent	1 854 073		
Total crédit	1 648 817 722	Total débit	1 644 957 320

Solde créditeur à reporter en 2010

3 860 402

Calcul du taux

Les provisions mathématiques (ou épargne des adhérents) représentent au 31/12/2009 :

35,903 milliards d'€ (hors intérêts distribués en 2009).

Les résultats distribués aux adhérents, soit 1,622 milliard d'€, servent à rémunérer le montant moyen pondéré de leur épargne sur 2009, soit 35,132 milliards d'€.

Il en résulte que le taux de rémunération de l'épargne pour 2009 est $1,622 / 35,132 = 0,04618$ soit un taux brut de 4,618 % qui, après prise en compte des frais de gestion du contrat, aboutit à un taux net de : $(1 + 4,618 \%) \times (1 - 0,475 \%) = 1,04121$ soit 4,12 %.

Le taux de rémunération hebdomadaire est de :

$(1 + 4,618 \%)^{1/52} - 1 = 0,0868 \%$ et non $4,618 \% / 52 = 0,0888 \%$

De même, le taux de frais de gestion hebdomadaire s'élève à :

$(1 + 0,475 \%)^{1/52} - 1 = 0,00911 \%$ et non $0,475 \% / 52 = 0,00913 \%$

PROSPECTUS AMF : Les prospectus AMF sont disponibles auprès de votre conseiller, du GIE AFER et sur le site Internet www.afer.asso.fr. Vous y trouverez toutes les caractéristiques concernant les supports en unités de compte (indicateurs de référence, stratégie d'investissement, profil de risque, informations sur les frais...).

CAPITAL CONSTITUTIF DE RENTE : Pour les contrats collectifs souscrits dans le cadre de l'article 83 du code général des impôts, c'est le montant de l'épargne constituée qui est convertie lors du départ en retraite en une rente viagère, calculée en fonction de l'âge de l'adhérent et des taux de rente en vigueur lors de la mise en service de la rente.

COMPRENDRE LE RELEVÉ DU COMPTE DES AVANCES

COMPTE DES AVANCES : Ce compte représente le montant des sommes dues au 31/12/2009 au titre des avances en cours. Il reprend l'ensemble des opérations enregistrées en 2009 sur le compte des avances. Le montant des sommes dues au 31/12/2008 est minoré des remboursements d'avance et augmenté des intérêts dûs calculés hebdomadairement (le mercredi) suivant la méthode des intérêts composés, au taux de 4,854% pour 2009. Son solde est soustrait de la valeur de rachat de votre adhésion afin de déterminer le montant de l'épargne disponible.

OPÉRATIONS SUR LE COMPTE DES AVANCES :

Avance : Retrait temporaire d'épargne, enregistré dans l'année écoulée et ayant vocation à être remboursé dans les 3 ans.

Remboursement d'avance : Remboursement, partiel ou total, enregistré dans l'année écoulée des avances en cours

TAUX 2010 DU COMPTE DES AVANCES : L'Association et les compagnies d'assurances fixent annuellement le taux des avances. Pour 2010, ce taux a été fixé à 4,618 %, à l'égal du taux brut définitif de l'exercice 2009.

INTÉRÊTS DES AVANCES : Comme pour l'épargne disponible, ils sont calculés et comptabilisés hebdomadairement, suivant la méthode des intérêts composés, sur la base du taux 2009 dans le compte des avances.

COÛT DES AVANCES : Le coût net des avances en 2009 est égal à la différence entre le taux du compte des avances (4,854 %) et le taux net du Fonds Garanti (4,121%) soit 0,733 %.